

Ordre du jour :

- Commission Urbanisme et Travaux
- Assainissement et réseaux d'eau
- Affaires scolaires et périscolaires
- Affaires « culture et animation »
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 août 2011

Sur convocation en date du 28 juillet 2011, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 4 août 2011, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mme Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Joël SEBILLE, Pierre SIMONNET.

Absents excusés : Mmes Sylvie FORESTIER, donné procuration à M. Jean MAURON, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, donné procuration à M. Jean-Louis HERVIER, MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Christian DUPUY, donné procuration à M. Denis HENRY, Didier GROBEL, Fabrice MARTIN, Patrick SAILLET, donné procuration à M. Jean-Paul MUSARD.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 47.

I. Commission Urbanisme et Travaux

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mauron.

Permis de construire : 2 demandes sont à l'étude.

Rue de Saxel : Elle est rouverte à la circulation. Des bacs seront posés en été pour souligner le trajet et deux arbres seront plantés devant la salle. Un éclairage indirect sera posé en direction de la façade de l'école du Château, ainsi que dans l'impasse le long de la boulangerie. Les deux niches dans le mur proche de l'entrée de la salle seront également éclairées afin de mettre en valeur les affichages qui y seront placardés. Le traçage actuel sur la route est provisoire, dans l'attente de collage de résine de couleur. M. Mahri, le boulanger, demande que l'on réserve les deux places de stationnement les plus proches de son commerce pour des arrêts minutes pour ses clients. Le Conseil municipal en est d'accord, sous réserve que M. Mahri renonce à se garer dans l'impasse.

M. Mauron demande par ailleurs l'accord du Conseil pour la prise d'un arrêté municipal interdisant l'accès de la cour de la médiathèque aux véhicules automobiles, sauf pour les handicapés et les livraisons. Cet arrêté sera transmis à la Communauté de Communes afin qu'elle en informe ses employées.

Travaux Rue de la Menoge : concerneront la route entre la poste et la maison de Daniel Musard. Il va falloir faire passer des caméras de contrôle dans les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement afin de voir leur état. Les pavés bétons seront enlevés sur les trottoirs et remplacé par des pavés de granit ou de l'enrobé selon les endroits.

Convention Route de la Déchetterie : M. le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte, ces travaux ayant été effectués pour le compte de l'intercommunalité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

Aménagement des parcelles communales rue de Carraz : Le projet est toujours à l'étude. Dès qu'un accord sera défini, il sera soumis à l'avis du Conseil Municipal.

II. AEP – Les Combes – attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31 mars 2011 décidant du lancement de l'appel à la concurrence pour l'opération AEP – Renforcement du Hameau des Combes. Il informe le Conseil qu'après ouverture des plis, analyse et classement des offres, c'est l'Entreprise SASSI BTP qui s'avère la mieux placée.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du rapport d'analyse des offres ; après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE d'attribuer** le marché de travaux d'Adduction d'Eau Potable des Combes à l'Entreprise SASSI BTP de RUMILLY pour un montant **H.T. de 385 031.50 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant et à remplir les formalités nécessaires à la réalisation de ce marché.

III Affaires scolaires et associations

Modifications Règlement Cantine : Mme Scherrer propose au Conseil municipal quelques modifications :

. *Dans le point 1, à la suite du premier paragraphe, ajouter cette phrase : « **Le Conseil municipal de Boège a compétence pour délibérer sur la fixation du prix du repas facturé aux familles.** »*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. *A la fin du point 1, suppression de la dernière phrase « En cas de grève, les remises d'ordre sont faites selon le nombre de jours de fermeture officielle de la cantine » et remplacement par la phrase suivante : « **En cas de grève, les jours où le service de cantine n'est pas assuré, ne seront pas remboursés.** »*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Mme Scherrer présente alors le tableau des subventions aux associations et précise qu'elles ont pratiquement toutes répondues au questionnaire qui leur a été envoyé dans les délais (voir tableau annexé au présent compte-rendu). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des subventions proposées.

Mme Scherrer suggère alors l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Ski-Club d'Habère-Poche qui, pour des raisons liées aux mauvaises conditions d'enneigement, se trouve confronté à un déficit de 2500 euros pour l'exercice 2011 ; cette association compte 105 licenciés dont 27 de Boège. Mme Scherrer propose donc de leur attribuer, sur la base d'environ 24 euros de déficit par licenciés, la somme de 648 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

IV. Affaires culturelles et animation

M. Hervier présente la demande de subvention de l'association Entracte à Boège, d'un montant de 20 000 euros. Il rappelle le programme prévu pour la saison 2011-2012. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette subvention.

M. Hervier rappelle au Conseil municipal l'apéro-concert du vendredi 5 août, à 18 h 30.

V. Questions diverses

M. le maire demande au Conseil municipal d'autoriser un virement de crédit de 500 € pour permettre d'alimenter l'inscription de crédits au chapitre 67 du budget général de la M14 et un virement de 603 € entre les chapitres capital et intérêts du budget de l'Eau – M49 Exercice 2011. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

M. Barbe signale le mauvais état du Chemin des Myrtilles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22 h.